

# **POLITIQUE SECTORIELLE**

## **SECTEUR HYDROCARBURES**

**Aucun service ou financement ne sera apporté par le Crédit Mutuel MABN aux acteurs du secteur des hydrocarbures (Pétrole et Gaz) conventionnels et non conventionnels sur les activités d'exploration, de production et de transformation.**

### **EXCLUSIONS**

Le Crédit Mutuel MABN s'interdit le financement et l'offre de services bancaires aux entreprises et projets dont les activités sont liées aux hydrocarbures :

- L'exploitation du pétrole et du gaz (conventionnels et non conventionnels) ;
- L'exploration, le forage, le développement et l'exploitation du champ, le raffinage, la liquéfaction, les infrastructures de transport et de stockage (de type pipeline, gazoduc...).

A date de mise en œuvre de cette politique, le Crédit Mutuel MABN n'a pas d'encours sur le secteur hydrocarbure tel que défini. Cette politique sectorielle concerne donc les futurs investissements et financements.

Ne sont pas concernés par ces principes d'encadrement les financements de production de gaz obtenu par méthanisation de déchets organiques.

### **MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE HYDROCARBURES**

Les principes d'exclusion s'appliquent aux entreprises en fonction de leur activité, identifiée sur la base de leur code NACE.

### **VALIDATION DE LA POLITIQUE HYDROCARBURES**

La présente politique hydrocarbures a été validée par le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN le 17 décembre 2022. Elle s'applique depuis le 1er janvier 2023 et fera l'objet d'une révision annuelle.